



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE NEZEL (78410)

Contexte :

Depuis la rentrée 2008, la semaine de classe de nos enfants se décompose (en dehors des heures d'aide individualisée de 2 heures par semaine soit 60 heures par an) en quatre journées de 6 heures soit 24 heures d'enseignement par semaine, sur une période de 36 semaines par an soit 864 heures d'enseignement sur 144 jours. La pause méridienne est de 2 heures.

Le décret numéro 2013-77 du 24 janvier 2013 a redéfini la journée de classe des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire.

Les principes : les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sont répartis sur 4,5 journées de 5 heures 30 maximum la journée et de 3 heures 30 maximum la demi-journée.

La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heures 30.

La semaine est composée de 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

Dans ce temps ne sont pas inclus les 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires dispensées par les enseignantes. Celles-ci remplacent l'aide individualisée, et offrent un champ plus large avec l'aide aux élèves en difficulté, l'accompagnement au travail personnel et les activités du projet d'école.

Les enjeux de la réforme tels que définis par le décret sont d'améliorer les apprentissages et d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle doit permettre une meilleure continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire et favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen. Il s'agit de mobiliser toutes les ressources et potentialité de l'élève pour lui permettre de s'épanouir.

L'organisation du temps scolaire doit être construite dans le cadre d'un dialogue avec l'Education Nationale, la Municipalité, l'Ecole, les parents d'élèves, la communauté de communes Seine Mauldre. Les familles ont été consultées par voie de questionnaire écrit. Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui doit permettre de mobiliser toute les ressources de notre territoire.

Le Pré-PEDT a été envoyé au Directeur Académique et l'Inspectrice de l'Education national le 21 janvier 2014.

Collectivité territoriale porteuse du projet : NEZEL

Date de présentation du projet : mai 2014

Date de présentation du projet : mai 2014.

Nom des correspondants :

*Monsieur Dominique TURPIN : Maire de Nézel,

*Madame Hélène MAHAUT : Adjoint au Maire chargé des Affaires scolaires.

Adresse : 27 rue Saint Blaise 78410 NEZEL

Téléphone : 01.30.95.64.28

Adresse électronique : mairiedenezel@wanadoo.fr

Nombre d'habitants : 1089.

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : NEZEL.

Nombre d'école concernée : 1 école primaire publique (maternelle et élémentaire).

Nombre d'élèves concernés : 134

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 50

Niveau élémentaire : 84

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans avec évaluation du dispositif à la fin de chaque période d'activités et modifications éventuelles.

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans avec évaluation du dispositif à la fin de chaque période d'activités et modifications éventuelles.

Ressources à mobiliser :

*les enseignantes,

*les ATSEM,

*les animateurs,

*les parents d'élèves,

*les personnels territoriaux,

*les associations communales,

27, rue Saint Blaise – 78410 NEZEL – Tél : 01 30 95 64 28 – Fax : 01 30 90 18 97

mairiedenezel@wanadoo.fr

*les bénévoles.

Nézel	Nombre élémentaires	Nombre enfants maternelle	total
	84	50	134
Encadrants nécessaires	5	4	9
Personnel déjà en poste	1	2	3
Besoin en personnel supplémentaire	4	2	6
Dont minimum diplômés	3	2	5

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

Aulnay sur Mauldre et Nézel sont deux communes rurales limitrophes de même taille. Les structures d'accueil de centre de loisirs ne se trouvent pas sur leur territoire. Ils sont situés sur celui d'Aubergenville. Les deux communes ont les mêmes problématiques. Le mercredi matin, les enfants seront transportés à l'issue de la classe sur les structures des centres de loisirs de l'intercommunalité.

La compétence périscolaire est déléguée à la Communauté de communes Seine Mauldre mais pourrait être rétrocédée dans un avenir proche aux communes. Cet élément nous conduit à proposer des activités avec de véritables ateliers tout en ayant une attention particulière au coût financier. C'est pourquoi, nous souhaitons avec la commune d'Aulnay sur Mauldre converger vers une synergie commune. Une alternance des créneaux Temps d'Activités Périscolaires permettra de mutualiser les animateurs et de créer des postes pérennes avec un même projet pédagogique.

Les locaux susceptibles d'accueillir les enfants : les enfants restent à NEZEL pour les TAP.

Lieux disponibles sur la commune de Nézel

L'école, outre les salles de classes que la municipalité souhaite réserver à l'enseignement, comprend à Nézel:

*en ce qui concerne le bâtiment hébergeant les classes maternelles : une salle de motricité à l'étage, une salle accueillant le service de cantine pour le déjeuner au rez-de-chaussée ainsi qu'une extension dédiée à l'accueil périscolaire.

*en ce qui concerne le bâtiment hébergeant les classes élémentaires : à l'étage : une bibliothèque, une salle informatique, et au niveau inférieur : la salle des fêtes Jean Claude Ruffier dont l'accès est séparé de l'école.

Les deux bâtiments bénéficient d'une cour autonome et le bâtiment d'élémentaire d'un préau.

En plus de ces locaux, la commune est dotée :

*d'une salle polyvalente (espace Pierre Brémard), d'un espace aménagé en terrain de sport (basket...), de terrains de tennis, d'un espace en herbe.

Cet espace cependant est distant de l'école de plus de 10 minutes à pied et n'est accessible de l'école que par la traversée de la RD 191, voie à grande circulation. Ces contraintes laissent à penser qu'il ne pourra être retenu pour l'organisation d'activités.

*d'un parc à quelque pas de l'école destiné à être aménagé en parc paysager dans lequel sera créé un potager.

Les enseignantes auront connaissance du planning d'organisation d'occupation des locaux en amont. Une charte d'utilisation des locaux sera mise en place afin que les ateliers se passent dans les meilleures conditions et que les APC puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

De surcroit, l'unité de lieu permet :

*d'éviter des temps de parcours réduisant ainsi le temps effectif d'activité,

*de supprimer la fatigue et le stress lié à un déplacement,

*d'adapter éventuellement et de façon mineure les activités proposées en fonction du nombre d'enfants présents.

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les activités proposées se feront sur inscription, elles ne sont pas obligatoires. Dans un souci d'équité républicaine, la collectivité souhaite que les ateliers qui seront proposés aux enfants soient gratuits pour les familles. L'objectif est de permettre aux enfants une ouverture artistique, culturelle et sportive la plus large possible. Les ateliers d'initiation et de découverte seront proposés pour environ 7 semaines, l'inscription se fera par période. La compétence périscolaire étant déléguée à la Communauté de Communes, cette organisation permettra de mutualiser le vivier des intervenants potentiels pour les activités proposées. Une organisation spécifique doit

27, rue Saint Blaise – 78410 NEZEL – Tél : 01 30 95 64 28 – Fax : 01 30 90 18 97

permettre de proposer par roulement des ateliers de qualité dans chacune des communes d'Aulnay Sur Mauldre et de Nézel.

Modalités d'information des familles :

Réunions d'informations avant fin juin afin de les informer des modalités pratiques d'inscription.

Le dispositif sera explicité via le journal municipal, le site internet, le conseil d'école.

Les familles seront informées par l'intermédiaire d'un cahier de liaison spécifique où les familles recevront toutes les informations et les modalités d'inscription.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

- Organisation de la semaine : neuf demi-journées avec le mercredi matin travaillé. A l'issue de la matinée de classe du mercredi, les enfants seront pris en charge à la sortie de l'école et transportés par bus sur les structures de centre de loisirs de la Communauté de Commune pour y prendre leur repas et participer aux activités du centre de loisirs.
- Organisation de la journée :
 - Deux jours de la semaine demeurent à 6h00 de classe par jour comme actuellement.
 - Deux jours de la semaine à 4h30 de classe par jour : de 15h00 à 16h30, il y aura des activités culturelles et artistiques (atelier théâtre, danse folklorique, musique, jeux de société, conte, philatélie...), des activités sportives (danse, relaxation, judo, rugby, football, tennis...)
 - Le principe retenu est que les ateliers de 2 fois 1h30 par semaine se répartiront sur deux jours non consécutifs en alternance entre les deux communes afin de mutualiser les animateurs. Les deux communes concernées s'organiseront à l'effet d'établir un planning par période de 7 semaines ou par trimestre dans lequel les deux jours non consécutifs pourront être alternés (lundi/jeudi pour la première période puis mardi/vendredi pour la seconde période...).
 - Les horaires de la pause méridienne seront maintenus tels qu'actuellement en raison de la nécessité de maintenir deux services.

Exemple d'emploi du temps

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h30 Temps périscolaire garderie (CCSM)	7h00-8h30 Temps périscolaire garderie (CCSM)	7h00-8h30 Temps périscolaire garderie (CCSM)	7h00-8h30 Temps périscolaire garderie (CCSM)	7h00-8h30 Temps périscolaire garderie (CCSM)
8h30-11h30 temps scolaire	8h30-11h30 temps scolaire	8h30-11h30 temps scolaire	8h30-11h30 temps scolaire	8h30-11h30 temps scolaire
11h30-13h30 Pause méridienne Temps municipal	11h30-13h30 Pause méridienne Temps municipal	Transport en car pour aller prendre le repas sur les structures des centres de loisirs	11h30-13h30 Pause méridienne Temps municipal	11h30- 13h30 Pause méridienne Temps municipal
13h30-15h00 temps scolaire	13h30-16h30 temps scolaire	Activités sur les centres de loisirs de la CCSM	13h30-15h00 temps scolaire	13h30- 16h30 temps scolaire
15h00-16h30 TAP (CCSM)			15h00-16h30 TAP (CCSM)	
16h30-19h00 Temps périscolaire garderie (CCSM)	16h30-19h00 Temps périscolaire garderie (CCSM)		16h30-19h00 Temps périscolaire garderie (CCSM)	16h30- 19h00 Temps périscolaire garderie (CCSM)

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Les enfants sont pris en charge le matin de 07h00 - 8h30 et le soir et de 16 heures 30 à 19h00 par les services de l'accueil périscolaire de la CCSM. Des animateurs proposent des activités de jeux collectifs. Des jeux de société, du matériel de dessin est mis à disposition des enfants.

Le mercredi, les enfants de Nézel peuvent bénéficier des centres de loisirs de la CCSM.

Lors de la pause méridienne de 11h30 à 13h30 : des activités sont proposées aux enfants (jeux collectifs, ateliers de fabrication manuelle ...).

L'étude surveillée par des enseignantes a lieu de 16h30 à 18h.

Les activités proposées sur le territoire sont : la danse, la musique, la peinture sur soie, le tennis, les arts créatifs

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

En ce qui concerne les enfants de l'école maternelle, et de la consultation des parents et de la concertation menée avec les enseignantes, il ressort que la priorité est à donner pour l'épanouissement des enfants au calme et à l'apaisement. En effet, beaucoup d'enfants sont particulièrement fatigués, leur journée commençant pour la plupart dès 7 heures le matin par la garderie avant l'école, se prolongeant par le service de cantine.

Une attention particulière est nécessaire tant au niveau des personnels qui vont intervenir, que des types d'activités proposées. Les enfants de maternelle ont besoins de référents stables et d'activités adaptées à leur jeune âge et à leur capacité.

En ce qui concerne les enfants de l'école élémentaire, les attentes des parents portent principalement sur un épanouissement à travers la découverte, l'acquisition de l'autonomie, la connaissance des arts et de la culture, les parents souhaitent que ce nouveau temps soit un temps de qualité avec de véritables activités proposées,

Ces activités se veulent des activités de découverte, d'initiation, complémentaires des apprentissages poursuivis à l'école.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

Des réunions ont été menées avec les différents partenaires : parents, élus, enseignants afin d'explicitier et d'affiner le projet. Le conseil d'école a été consulté avant l'envoi du pré-PEDT. La cohérence et la complémentarité des différents temps de la journée de l'enfant est un objectif essentiel de ce dispositif. L'objectif du PEDT

27, rue Saint Blaise – 78410 NEZEL – Tél : 01 30 95 64 28 – Fax : 01 30 90 18 97

est de permettre la continuité de la journée de l'enfant et de répondre aux besoins qui sont exprimés mais également aux inquiétudes des parents par une communication adaptée en direction des familles. L'épanouissement de l'enfant doit être au centre des préoccupations.

Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Les quatre domaines d'activités proposées :

- des activités manuelles, artistiques et culturelles, (lecture de contes pour les plus petits, théâtre, danse....),
- des activités sportives, de plein air et de pleine nature (motricité pour les plus jeunes, jeux collectifs pour les plus grands),
- des activités liées au respect de l'autre, au vivre ensemble et à l'ouverture sur le monde (jardin pédagogique),
- un accompagnement dans la scolarité pour permettre une plus grande autonomie de l'enfant (études surveillées....).

Le but de ces activités est de favoriser l'équilibre de vie, l'apprentissage de la vie en société et de permettre à l'enfant par l'appréhension de différents domaines de prendre conscience de ses propres facultés et de se construire en harmonie avec son environnement.

Une différenciation des activités en fonction de l'âge de scolarisation des enfants. Une attention particulière est portée sur les activités maternelles, les lieux des activités se dérouleront autant que possible dans la salle de motricité ou l'extension périscolaire avec des personnes référentes connues (leur ATSEM). Il s'agira de permettre aux enfants des activités libres et dirigées.

Exemple d'activités (TAP) mise en place :

Activité pour tous	Maternelle	CP-CE1-CE2	CM1-CM2
<p><u>Plaisir de lire</u> : présentation de livres, lecture de contes, poésie</p> <p><u>Se familiariser avec un lieu culturel</u> : la bibliothèque</p> <p><u>Plaisir de créer</u> :</p> <p>Jeux et pratiques artistiques ludiques (fil, collage, modelage...)</p> <p>Se détendre</p> <p>Jeux de sociétés</p> <p>Tournois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Temps calme ➤ Activité de détente et de relaxation ➤ Temps de repos ➤ Présentation de livres, lecture de contes, poésie ➤ Explorer le monde : promenade, visite de l'environnement immédiat ➤ Parcours de motricité ➤ Jeux de construction ➤ Jeux favorisant l'imaginaire des enfants ➤ S'initier à la pratique artistique : atelier théâtre, création de marionnettes, arts plastique ➤ Atelier découverte du potager 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction d'un journal ➤ Jeux sportifs ➤ S'initier à la pratique artistique : atelier théâtre, création de marionnettes, arts plastique ➤ Découvrir le développement durable et la biodiversité : gestes quotidiens, tri sélectif, jardinage ➤ Découvrir le monde : fabrication d'herbier ➤ Atelier découverte du potager 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers d'écriture ➤ Jeux sportifs ➤ Jeux de société- de stratégie ➤ Construire des jeux ➤ Découvrir le développement durable et la biodiversité : gestes quotidiens, tri sélectif, jardinage ➤ Découvrir le patrimoine de la commune ➤ Atelier théâtre ➤ Atelier découverte du potager

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement : dans la mesure du possible elles ont été prévues à cet effet

Partenaires du projet :

Partenaires associatifs :

Une convention sera signée avec les associations souhaitant s'impliquer dans le dispositif afin de clarifier le rôle de chacun.

Structure de pilotage : Mairie de NEZEL

Composition de la structure de pilotage :

Elle sera composée du Maire, du Maire-adjoint déléguée au scolaire, de la directrice de l'école, d'un représentant des enseignantes, d'un représentant des parents d'élèves élus, d'un représentant par association, d'un représentant de l'Education Nationale, coordonnateur du projet.

Coordination du projet assuré par : le coordinateur sera nommé par la structure de pilotage.

Nom et prénom du responsable pédagogique :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Une réunion plénière d'information, ou plus si besoin, ainsi que des réunions avec des représentants de chaque intervenant seront organisées jusqu'à la validation du projet définitif.

Un groupe de travail restreint a été mis en place au sein de la communauté de commune, et au sein de la commune afin de suivre l'évolution du projet et le réorienter si besoin. Dans ce groupe de travail communal, la commune d'Aulnay sur Mauldre est aussi représentée.

Des réunions de travail se sont déjà déroulées entre Nézel et Aulnay sur Mauldre afin d'harmoniser nos projets puisque nous avons le même profil et un besoin de personnel complémentaire équivalent.

Éléments prévus dans le bilan / évaluation du projet :

Périodicité : trimestrielle.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- nombre d'enfants inscrits par jour
- par catégorie d'âge
- par type d'activité
- Fréquentation par jour et par période
- Nombres d'enfants inscrits à la bibliothèque à des activités culturelles à l'extérieur de la commune.
- Nombre d'enfants inscrits dans des clubs sportifs.

Indicateurs qualitatifs :

Evaluation sur les enfants :

- Sur le comportement, la motivation, la concentration
- La fatigue, le sommeil, l'agitation
- Les acquisitions scolaires
- Sur le vivre ensemble : être capable de jouer ensemble, être capable d'écouter autrui, coopérer

Impact de la nouvelle organisation des rythmes scolaires : Evaluation des conditions de mise en œuvre du dispositif :

Cohérence du dispositif proposé au regard des textes officiels :

- Réduction de la journée scolaire des enfants
- Proposer et conduire des activités à dominante artistique culturelle, culturelle ou sportive.
- Favoriser l'accès de tous les enfants à ces ateliers

Conduite de projet :

- Nombre de réunions de suivi, nombre de présents.
- Nombre de groupe travail, fréquence. Actions abouties, en cours, réorientées.
27, rue Saint Blaise – 78410 NEZEL – Tél : 01 30 95 64 28 – Fax : 01 30 90 18 97

- Identification des leviers, des freins.

Budgétisation : adéquation du budget primitif et du réalisé.

Etude des opinions des différents acteurs : enfants, enseignants, partenaires, élus sous forme d'enquête de satisfaction.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :
chaque année

Signataires du projet : Maire de NEZEL

Fait à NEZEL, le 16 mai 2014

Dominique TURPIN

Maire de Nezel

